

RÉFÉRENCE : MSP.N.2021.LOS (Notification – Réunion des États parties)

**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
Montego Bay, 10 décembre 1982**

Convocation de la trente et unième Réunion des États parties

En application de l'article 5 (Notification) du Règlement intérieur des réunions des États parties (SPLOS/2/Rev.4), le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce qui suit :

Aux termes du paragraphe 56 de la résolution 75/239 de l'Assemblée générale du 31 décembre 2020, la trente et unième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est prévue à New York du 21 au 25 juin 2021.

Compte tenu de l'évolution de la situation liée à la pandémie de COVID-19, les dates, la durée et le format de la Réunion des États parties restent à confirmer. Une fois que ces modalités auront été arrêtées, la présente notification sera intégrée à une notification complémentaire dans laquelle figureront les détails des dispositions prises pour la trente et unième Réunion.

Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans le document SPLOS/31/L.1, publié sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation (<http://documents.un.org>).

Documents

Les documents mentionnés dans l'ordre du jour provisoire seront disponibles ultérieurement à l'adresse https://www.un.org/Depts/los/meeting_states_parties/meeting_states_parties.htm.

Tous les documents relatifs aux réunions actuelles et passées peuvent être consultés à l'adresse <https://documents.un.org/>, ainsi que sur la page Web mentionnée ci-dessus.

 20 avril 2021